



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 mai 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Michel PIREs, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoit COQUAND,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Anne-Cécile MERCIER, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 20h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.22.040 - Autorisation pour le Maire à ester en justice dans le cadre des élections professionnelles 2022

Christian DUMAS expose :

Le renouvellement des instances consultatives (Commissions Administratives Paritaires et Comité Social Territorial, ainsi que les Commissions Consultatives Paritaires) interviendra le jeudi 8 décembre 2022.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux membres du Conseil Municipal après présentation à la Commission Générale du 2 mai 2022 d'autoriser le Maire à représenter le conseil municipal pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Article 7 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à 5.

Article 8 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **12 MAI 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

17 MAI 2022

Publication le :

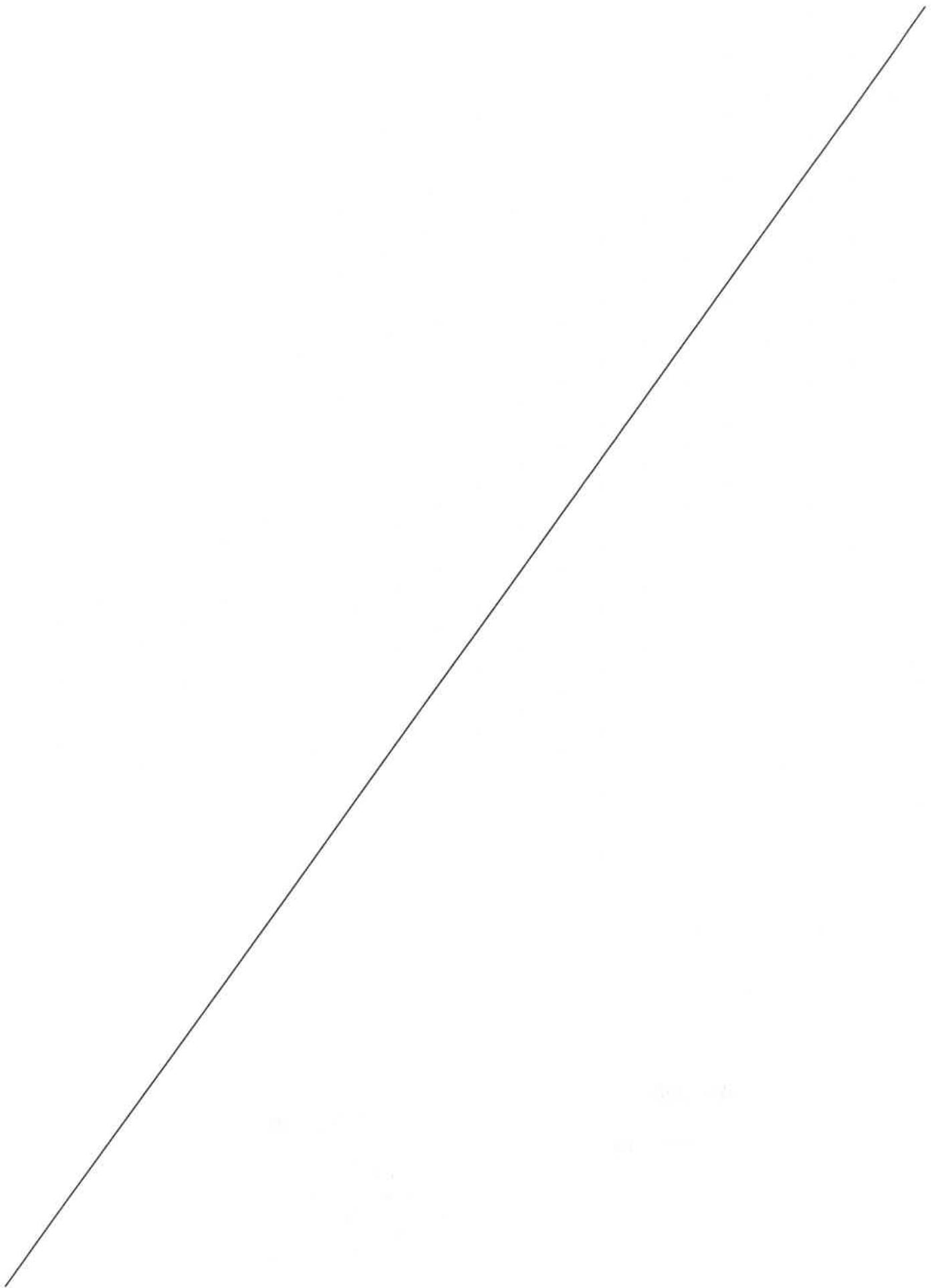
17 MAI 2022

Notification le :



Le Maire

Christian DUMAS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_040
Date de la décision :	2022-05-11 00:00:00+02
Objet :	Autorisation pour le Maire à ester en justice dans le cadre des élections professionnelles 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.8 - Decision d ester en justice
Identifiant unique :	045-214501694-20220511-DL_22_040-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220511-DL_22_040-DE-1-1_0.xml	text/xml	915
Nom original :		
DL.22.040 -RH - autorisation pour le maire à ester en justice dans le cadre des élections professionnelles 2022.pdf	application/pdf	295049
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220511-DL_22_040-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	295049

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mai 2022 à 14h15min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mai 2022 à 14h15min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mai 2022 à 14h15min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mai 2022 à 14h15min23s	Reçu par le MI le 2022-05-17